DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 JUIN 2015

Délibération n° 2015.06.184

Convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie : avenant n°1

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 juin 2015

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents:

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s):

Absent(s):

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

DELIBERATION N° 2015.06.184

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur: Monsieur ETIENNE

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : AVENANT N°1

Le GrandAngoulême met constamment en œuvre des actions de performance énergétique sur son patrimoine. Outre les économies financières générées sur le budget de fonctionnement, le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) permet aux maîtres d'ouvrages de valoriser financièrement ces actions.

Par délibération n°192 du 18 octobre 2012, le conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat avec la société CTR Conseil pour la valorisation des CEE du GrandAngoulême. Une convention avec CTR a été signée le 22 octobre 2012.

Les différentes actions d'efficacité énergétique éligibles aux CEE et menées depuis 2012 peuvent être valorisées aujourd'hui à hauteur de 62 312,52 €. Ces actions concernent l'assainissement, Nautilis, le siège du GrandAngoulême et le bâtiment de la STGA.

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions initiales de la convention signée. En effet, pour la vente des certificats d'économie d'énergie déposés pour le GrandAngoulême par CTR auprès du registre national, la rémunération du cabinet CTR ne se fait pas en pourcentage de la vente mais en pourcentage du volume des CEE générés. Il est par ailleurs nécessaire de transférer la propriété des CEE sur le compte de CTR.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 19 mai 2015,

Je vous propose:

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention avec la société CTR Conseil pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie du GrandAngoulême ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
03 juillet 2015	03 juillet 2015